DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur: M. Bernard Lescaze.

Introduction

L'audition du magistrat, prévue pour le 7 mai a Du être reportée au 28 mai, car il était souffrant. Il tient d'emblée préciser que l'excédent des charges de 8 242 230 francs de son département provient d'une rubrique 392 ajoutée aux comptes par rapport au budget. L'excédent de charges réel s'élève 1 407 230 francs tandis que l'excédent de recettes se monte 1 774 460 francs. Cette rubrique 392, qui provient de facturations internes du Service des bâtiments correspond à des imputations internes ajoutées en fonction de la LAC.

Questions des commissaires

Passant en revue le rapport de gestion, les commissaires posent un certain nombre de questions auxquelles le magistrat répond sur le champ. Pour d'autres, des réponses écrites ont été fournies, qui figurent à la fin du rapport.

1. Concernant la Villa Dutoit, il est répondu que tout fonctionne désormais à satisfaction depuis qu'elle a été remise à une nouvelle association s'occupant d'activités culturelles.

2. Au sujet de la Comédie, dont certains commissaires s'inquiètent d'une absence de clarté sur la responsabilité des principes de rénovation proposés, le magistrat répond qu'il appartient au DAC d'évaluer le cahier des charges proposé par l'utilisateur. En cas d'acceptation par le Conseil administratif, sur proposition du DAC, il revient au Département des constructions de mettre au point les opérations. Par exemple, c'est ce département qui est chargé de la rénovation de la Comédie. Un projet est d'ailleurs rarement refusé par le Conseil administratif, car les collègues font confiance au magistrat qui a étudié le dossier. Pour celui de la Comédie, qui dure depuis 1986, un cahier des charges a été élaboré.

3. A une question concernant les conventions de subventionnement, il est répondu qu'il s'agit d'une spécificité du DAC, mais cet outil, sous la surveillance du Contrôle financier est étudié afin, le cas échéant, d'être employé par d'autres départements. On pourrait l'imaginer pour l'Association des Bains des Pâquis par exemple.

4. La Fête de la musique soulève plusieurs interrogations. Il est souhaité qu'une ligne générique figure dans le budget afin que l'on sache combien cette manifestation coûte. De même, il ne devrait plus y avoir de musique enregistrée, mais seulement live Sans les prestations en nature, le coût s'élève 1,3 millions de francs.

5. La fermeture du Grand Casino aura des conséquences financières, notamment sur le fonctionnement de la salle de spectacles, qui n'est pas fonctionnelle et qui sera privée du montant de 1,5 millions de francs octroyés chaque année. Malgré de multiples demandes, le magistrat affirme qu'il ne lui est pas possible d'expliquer comment cette somme est utilisée. La Ville attend une réponse du nouveau propriétaire de la salle avant de se décider à subventionner les spectacles qui y seraient produits et qui sont, il est vrai, suivis par nombre de personnes âgées.

Il est d'ailleurs précisé qu'il y a trois catégories de billets distribués: pour les personnes âgées, pour les populaires et pour la jeunesse. Pour les personnes

âgées, on achète des matinées. Naguère, pour les populaires, le système fonctionnait par groupement, comme pour les personnes âgées. Ce système a été critiqué et l'on ne travaille désormais qu'avec la Plateforme contre l'exclusion. Le crédit jeunes est financé pour moitié par l'Etat, mais géré par la Ville.

Tout le système est construit sur la confiance, notamment avec la Plateforme contre l'exclusion avec laquelle le DAC entretient des contacts réguliers. Les conseillers municipaux insistent pour qu'une information précise soit donnée sur la manière d'utiliser les billets, notamment pour les bénéficiaires de la Plateforme contre l'exclusion. Les intentions sont bonnes, mais tardent se réaliser.

6. Le magistrat défend la politique de suppression d'abonnement dans les bibliothèques, qu'il trouve judicieuse. Certes, il n'est pas toujours facile de faire le bon choix, mais la hausse constante des tarifs d'abonnement nécessite de telles mesures. De plus, les revues électroniques, toujours plus nombreuses, sont très coûteuses. Quant aux publications sur Internet, payantes à chaque consultation, il s'agit, pour les responsables du DAC, d'un véritable racket!

7. Si la fréquentation dans les musées paraît diminuer, c'est que l'on comptabilise les visites et non les personnes. Cela dit, le nombre de visiteurs du MAH est très élevé. Pratiquement, le MAH est leader en Suisse de ce point de vue. Pour d'autres musées, on va diminuer le nombre d'expositions par an. Il est affirmé que les bénévoles sont toujours les bienvenus, preuve en est l'association des bénévoles de l'Ariana.

8. Le coût de la Nuit de la Science s'élève à 250 000 francs en 2001 contre 300 000 francs en 2002.

9. Certains commissaires souhaitent connaître le coût des manifestations organisées hors le Musée d'ethnographie et celui de la campagne en faveur du Musée pour la Ville.

Le magistrat répond que le Festival Science et Cité relevait de la Confédération, que la Nuit de la Science n'a pas occasionné de frais supplémentaires par rapport aux autres années. De plus, c'est l'association pour le nouveau Musée qui a pris à sa charge les frais de campagne, lors de la Fête de la musique.

10. En réponse à une question sur la discothèque des Minoteries, le magistrat répond que cela est du ressort du département des constructions. Il est vrai que les couloirs des Minoteries posent quelques problèmes de sécurité: vols, effraction etc. Il est envisagé de réglementer l'accès à ces couloirs.

11. En ce qui concerne l'évaluation des objectifs 2001, le magistrat souligne qu'il n'y a pas une réponse binaire. Avec l'expérience, on estime avoir réussi si l'on dépasse le 50%. On apprécie en fonction de la perfection des réussites, donc avec des degrés variables. D'ailleurs, on en est à un stade expérimental. Ce n'est qu'à partir de 2003 que le système d'évaluation sera normalisé. On disposera alors d'un cahier de références, qui sera distribué aux conseillers municipaux.

12. La diminution de la ligne vidéo s'explique par le fait qu'à la suite du déménagement du centre, ce dernier n'a réouvert qu'à fin août et n'a donc fonctionné qu'une partie de l'année.

13. Concernant l'augmentation des prestations et honoraires de service (310200-318) il convient de signaler que de nombreuses dépenses ont été imputées sur cette ligne, soit aussi bien des mandataires extérieurs pour la mise en place des structures de la scène que le défraiement des musiciens. La budgétisation de la Fête de la musique est un problème récurent car on ne sait pas toujours où attribuer les dépenses. Toutefois, il convient aussi de rappeler que TV5 a retransmis en direct la Fête.

14. L'Alhambra est utilisé comme un garage. Le crédit y relatif n'est donc utilisé que partiellement, puisque le montant n'est pas budgétisé en fonction d'une réalité. Il faut attendre la fin des travaux de rénovation d'urgence pour modifier cet état de fait.

15. Les prestations en nature concernant la SGA relèvent de l'affichage offert par le DAC à des organismes subventionnés en sus du quota qu'il gère et des colonnes Morris.

16. A une question concernant le personnel temporaire, il est répondu que le problème du dépassement sera résolu en 2002. Chaque année cependant, des postes vacants sont utilisés pour engager des temporaires. Pour les «faux temporaires», une partie a été régularisée au 1er juillet 2001, une autre au 1er janvier 2002 seulement. Mais, il y aura toujours, inévitablement, une variation sur les temporaires.

A l'issue de ce rapport, il convient de rappeler que le Contrôle financier a examiné l'activité financière du Conservatoire et jardin botanique, du Muséum d'histoire naturelle, des Bibliothèques municipales et des Ateliers de décors de théâtre.

Diverses remarques techniques ont été faites notamment pour ce qui regarde les boutiques des deux institutions culturelles muséales. En ce qui concerne les Ateliers de décors, il a été relevé que la procédure relative à l'attribution et à la gestion des commandes de décors n'est pas toujours respectée. De même la facturation des heures et des fournitures ne repose pas sur une procédure qui garantisse l'intégralité de la facturation. Le contrôle interne est insuffisant. Un nouveau règlement des Ateliers de décors de théâtre est en cours d'élaboration. Le rapporteur ajoutera que ces observations du Contrôle financier expliquent en partie le faible retour financier de ces Ateliers, dénoncé depuis plusieurs années.

En conclusion, la gestion du DAC est jugée satisfaisante par la plupart des commissaires.

Annexe:Réponses écrites du DAC

Réponses aux questions de la Commission des finances, posées lors de l'audition du département des affaires culturelles sur le rapport de gestion 2001.

1. **Page 3.3/05 Question sur l' art musical**

   Quel est le détail des attributions concernant les CD ?

   Réponse.

   La ventilation des attributions concernant les CD est donnée dans l'annexe 1.

2. **Page 3.3/09, Question sur le FMAC.**

   Quelle est la liste des achats d'œuvres du FMAC en 2001 ?

   Réponse.

   La liste est donnée dans l'annexe 2.

3. **Page 3.3/09 Demande concernant les spectacles populaires**

   Règlement et liste des groupes ayant-droit.

   Réponse.

   Le règlement et la liste sont donnés dans l'annexe 3.

4. **Page 3.3/21 Question sur la fréquentation des MAH.**

   Peut-on avoir une comparaison avec d'autres musées suisses ?

   Réponse

   En 2001, l'ensemble des Musées d'art et d'histoire totalise 377'106 visiteurs.
   En 2000, derniers chiffres disponibles, donnés à titre indicatif, en arrondi:

   - Kunstmuseum de Berne 126'100
   - Kunstmuseum de Bâle 134'400
   - Kunsthaus de Zurich 363'500
   - Musée d'art et d'histoire de Fribourg 15'900
   - Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel 24'600

3. **Page 3.3/62, Question sur le personnel MAH**

Comment s'explique le dépassement sur les traitements du personnel ?

Réponse

Au bouclement 2001, les écarts sur les budget du personnel temporaire des MAH sont les suivants:

MAH	320200		933'261.-
BAA	320201		71'634.-
MHS	320206	(dépensé sur 320200)	- 48'715.-
Solt au total			**+ 956'181.-**

Le dépassement est en relation directe avec les nombreuses activités des MAH, avec les prestations fournies à des tiers, mais résulte aussi d'absences de longue durée de plusieurs collaborateurs.

Il est équilibré par des économies sur les comptes suivants, direction et succursales:

Salaires fonctionnaires des MAH	506'732.-
Primes et indemnités	96'478.-

et des **recettes** sur les rubriques suivantes:

Remboursement de pertes sur salaires	86'640.-
Salaires refacturés	270'462.-
Solt au total	**+ 960'312.-**

Les salaires refacturés concernent les visites commentées, mais aussi les salaires de collaborateurs qui sont financés par des mécènes ou des partenaires (Amaverunt, Fondation des Châsses, etc.).

4. **Page 3.3/70-71, Question sur l' , Ariana**

Un non dépensé sur la rubrique 313 est expliqué par le fait que l'édition d'un catalogue prévue en 2001 n'a pas eu lieu. Ce catalogue sera-t-il réalisé par la suite?

Réponse

La publication mort-née concernait la collection de porcelaines de feu Madame Lucie Schmidheiny. Les circonstances de l'arrivée de cette collection au Musée n'ont pas permis de réaliser ce catalogue au moment de l'exposition. L'étude nécessaire à la publication n'a pas pu être menée à temps; le catalogue n'a donc pas été publié.

La collection de porcelaines Schmidheiny étant maintenant intégrée aux fonds du musée, sa publication relève maintenant de celle du catalogue raisonné de l'ensemble des collections de l'Ariana pour lequel il n'y a pas encore de projet opérationnel défini.

Annexe 1

Tableau général des CD soutenus sur les crédits généraux en 2001

310288 36503

Activités musicales diverses

Voté	400'000.00
Polar, CD	-10'000.00
Subtone, Geiser, CD	-5'600.00
Daisy Auvray, CD	-5'000.00
Yves Cerf, CD	-5'000.00
Double Pact, CD	-5'000.00
Beat and Lipp, CD	-5'000.00
Andreas Fulgosi, CD	-5'000.00
Martine Paschoud, CD	-5'000.00
Pedretti, "Soufi Moon", CD	-5'000.00
Provini, "Mus. amour.", CD	-5'000.00
Szekely, Polhymnia, CD	-5'000.00
Tabarini, "No techno d.", CD	-5'000.00
Gaëtan Cruchet, CD	-5'000.00
Alexandre Brun, CD	-5'000.00
Chitty Chitty Bang Bang, CD	-5'000.00
Sinfonietta, CD	-5'000.00
Nelson Rojas, CD	-5'000.00
Bellwald, CD	-5'000.00
Poupin-Wyler-Fisch, CD	-5'000.00
Somogo, CD	-5'000.00
Blessing, CD	-5'000.00
Colette Grand/Kohan, CD	-5'000.00
Soldat inconnu, CD	-5'000.00
Canet/Dragonetti, CD	-5'000.00
Nicolas Brunner, CD	-5'000.00
Drumatics, CD	-5'000.00
Graf, generations meet., CD	-5'000.00
Léo Tardin, CD	-4'400.00
Les Collègues Pasha, CD	-4'000.00
Sin Fronteras, CD	-4'000.00
Chants kurdes, CD	-4'000.00
Jacques Ayach, CD	-2'000.00
Tardin, CD, complément	-600.00
	240'400.00

Annexe 2

Oeuvres achetées par le Fmac en 2001

janvier

Fabrice Gygi
sans titre, 1995
série de 18 planches, lino et lino perdu,
dim. avec cadre 35 x 27,6 cm, ½ édition

sans titre, 1995
série de 18 planches, lino et lino perdu,
dim. avec cadre 35 x 27,6 cm, ½ édition

« *Micro pore* », 1991
série de 3 planches, lino et aquarelle,
exemplaire unique, dim. 29,7 x 21 cm

sans titre, 1991
1 lino et aquarelle,
exemplaire unique, dim. 29,7 x 21 cm

« *La fuite des organes* », 1991
série de 5 planches, lino perdu,
exemplaire unique, dim. 29,7 x 21 cm

« *Porca miseria* », 1991
série de 4 planches, lino, aquarelle et lino perdu,
exemplaire unique, dim. 17,9 x 12,9 cm

« *Psycopompe* », 1994
série de 4 planches, lino sur coton,
exemplaire unique, dim. env. 29 x 20 cm

sans titre, 1994
10 planches, dessins mine de plomb et frottis,
exemplaire unique,
divers formats 29,7 x 21cm et 17,9 x 12,9 cm

sans titre, 1994/95/98
7 planches, mine de plomb, marker, photocopies
exemplaire unique,
divers formats 29,7 x 21cm et 12,9 x 17,9 cm

« *Tatouages* », 1997
série de 4 planches, lino perdu sur coton,
exemplaire unique, dim. 25 x 20 cm

sans titre, 1999/2000
13 planches, dessin informatique
3 exemplaires signés et numérotés,
dim. 29,7 x 21cm et 21 x 29,7 cm

« *Recherche pour 7 tentes avec nombrils* », 1994
11 planches, dessins mine de plomb et marker,
exemplaire unique, dim. 21 x 29,7 cm

« *Recherche pour 7 tentes avec nombrils* », 1994
11 planches, dessins mine de plomb et marker,
exemplaire unique, dim. 21 x 29,7 cm (don de l'artiste)

L'ensemble de ces travaux est cédé pour le prix de
Frs 19'900

février

Marie-José Burki (Galerie Nelson)
Exposure : Dawn I, 1997

tout ce chagrin, 2000
double projection vidéo DVD; 3'46" ;
sonore loop, 2 exemplaires + 1EA
octobre Fr 8'000,--

Alex Hanimann (galerie Skopia)
sans titre [l'ours polaire aussi est un problème], 2001
bloc de 4 verres, dim. hors tout env. : 198 x 112 cm
technique divers/papier/photo
Fr 12'000,-

novembre

Hervé Graumann (galerie Anton Meier)
Pattern II, 2001,
cibachrome collé sur aluminium
dim. 114 x 80 cm, éd.5, encadrée Fr. 3'400,-

Pattern III, 2001,
cibachrome collé sur aluminium
dim. 11 x 80 cm, éd.5, encadrée Fr. 3'400,-

Yan Duyvendak et Imanol Atorrasagasti (centre de la photographie)
"...Je me trouve du coup chez mes parents et j'ai l'impression que le bus est déjà parti...", 2001
1 projection multimédia comprenant :
1 vidéo VHS 9' montée en boucle, 37 diapositives,
1 écran en plastique
édition de 2 Fr. 15'000,-

Laurence Huber
Keep In The Back, 2001
installation comprenant :
1vidéo 5', Keep in The Back et 1 vidéo Keep in The Back (cocoon), support DVD
et 1 banquette (40x60x120 cm)
2 exemplaires + 1 EA Fr. 8'000,-

décembre

Marta Chilidron (dot Galerie)
table and chair, 2001,
acrylique jaune fluo et vert fluo
dim. 143 x 143 x 143 cm Fr. 7'500.-

TOTAL Fr. 201'300

Annexe 3

Ville de Genève - Département des affaires culturelles

Crédit « Populaires »

La Ville de Genève gère un Crédit destiné pour une part à favoriser l'accès des personnes en difficulté à la vie culturelle genevoise.

1. Les organisateurs de spectacles qui souhaitent bénéficier de ce crédit font parvenir une demande au Service de la promotion culturelle (adresse ci-dessous). Les organisateurs s'engagent à participer à l'action commune coordonnée par le Service de la promotion culturelle d'envois d'invitations aux spectacles ou de billets à tarif réduit destinés aux bénéficiaires d'organismes à caractère social.
2. En cas d'acceptation, le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, qui assure la gestion de ce Crédit, communique aux partenaires le montant de l'aide qui peut leur être accordée dans le cadre de cette action. Le montant octroyé tiendra comptes des dépenses administratives et de gestion.
3. La subvention de la Ville de Genève est valable uniquement pour le projet susmentionné, soit l'accueil de bénéficiaires d'organismes sociaux. Elle devra être restituée, en tout ou partie, si le projet n'est pas mené à terme ou si le montant octroyé est affecté à d'autres fins. Toute cession de la subvention à un tiers est exclue.
4. La gestion des billets et des envois est réalisée par le Service de la promotion culturelle en collaboration avec la Plate-forme de coordination contre l'exclusion du Département des affaires sociales.
5. Les organisateurs s'engagent à participer aux séances de bilan qui ont lieu chaque année à la fin de la saison.
6. A deux reprises par an, à la fin de l'année civile et à la fin de la saison, les partenaires transmettent leur facture au Service de la promotion culturelle, case postale 10, 1211 Genève 17. La facture sera accompagnée d'un décompte et devra indiquer de façon claire et détaillée le nombre d'invités reçus par manifestation.

   Le budget de la Ville étant annuel, les factures qui parviendraient au Service de la promotion culturelle plus de deux semaines après la fin de l'année civile ne seront pas honorées.
7. Les partenaires sont tenus d'informer sans délai le Département des affaires culturelles de toute modification du projet initial. Une modification peut amener la suppression de tout ou partie de la subvention accordée.

En cas de question, il est possible de s'adresser au Service de la promotion culturelle du Département des affaires culturelles : Case postale 10 - 1211 Genève 17 ; tél : 418 65 50 ; fax : 418 65 51 ; e-mail : dac@ville-ge.ch

Sites Internet : www.ville-ge.ch/culture

Invitations au théâtre 01-02
Liste des associations retenues pour les invitations au théâtre

COMMUNAUTE D'EMMAUS
Monsieur Georges CHEVIEUX
Route de Drize 5
1227 Carouge

LA COULOU
Monsieur Noël CONSTANT
Rue de la Coulouvrenière 4
1204 Genève

COLIS DU CŒUR
Chemin de la Gravière 7
1227 Acacias

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Monsieur Pascal MUNDLER
Route des Acacias 9
Case postale
1211 Genève 24

EGLISE PROTESTANTE DE GENEVE
Madame Françoise BOURQUIN-GALLINA
Evangile et Travail
Rue Baulacre 14-16
1202 Genève

FOYER LE PONT
Monsieur Alberto RONCHI
Place de l'Octroi 11
1227 Carouge

FOYER URGENS
Madame SCHMID de GRUNECK
Route du Bont-Butin 76
1213 Petit-Lancy

INFOR JEUNES
Monsieur Pierre-Yves AUBERT
Rue Verdaine 13
1204 Genève

PLAINPALAIS ACCUEIL
Madame Françoise SPAHR
p.a. Chemin du Moulin de la Grave 7
1285 Avusy

LE RACARD
Monsieur Patrick FORESTIER
Boulevard Carl-Vogt 7
1205 Genève

Secteur URGENCES
Fondation officielle de la jeunesse
Foyer le Pertuis et Foyer l'Etape
40, ch. de Gilly
1212 Grand-Lancy

Autres associations :

Association de Défense des Chômeurs (ADC)
Monsieur Morel
8, rue Saint-Laurent
1207 Genève

Association Familles Monoparentales
Madame Claire-Lise Garcia
27, rue Lamartine
1203 Genève

Diaconie Sida
Monsieur Gérard Barone
Case postale 3570
1211 Genève 3

Dialogai/antenne Sida
Monsieur Stéphane Juillard
5, rue du Levant
Case postale 69
1211 Genève 21

Ministère Sida
Monsieur Dominique Roulin
5, place Jargonnant
1207 Genève

PVA-Genève
Monsieur Pierre-Alain Terrier
35, rue des Pâquis
1201 Genève

DÉPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.

Préambule

Sous la présidence de M. André Kaplun, la commission a étudié les aspects de la proposition PR-192 liés au département des sports et de la sécurité lors de sa séance du 22 mai 2002.

Les notes de séances ont été prises par Mme Arlette Mbarga que le rapporteur remercie pour son travail.

Remarque préalable

La commission interroge M. Hediger sur la structure et le contenu du rapport. En effet, on peut constater que le rapport 2001 est extrêmement succinct, puisqu'il compte 6 pages, soit à peine plus du quart du rapport 2000. De plus, le contenu du rapport lui-même renseigne d'une façon très parcellaire sur l'activité du département, de nombreuses informations utiles à la compréhension, par les conseillers municipaux, de l'activité du département (effectifs des services, activités entreprises durant l'année, etc) faisant défaut.

M. Hediger répond qu'il s'agit là d'instructions du Contrôle de gestion et que son département n'a fait que les suivre. Le rapporteur souligne à cet effet que les autres responsables de départements auxquels la question a été posée n'ont pas fait état de telles instructions et ne les ont en tout cas pas suivies, ce que la lecture des rapports des autres départements permet de constater. Sans que ce point ait fait l'objet d'une discussion plus approfondie sanctionnée par un vote de la commission, le rapporteur pense pouvoir faire état du sentiment partagé par plusieurs commissaires selon lequel un rapport d'activité est difficilement lisible lorsqu'il est rédigé de manière si brève et que la véritable activité du département ne peut pas être reflétée en termes si succincts. De nombreuses informations de base ont dû être demandées, et les réponses obtenues du département sont annexées au présent rapport.

Audition de M. André Hédiger, vice-président du Conseil administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs, Mme Janine Currat, directrice du département des sports et de la sécurité, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, commandant du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public (SADP), M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Interrogées par les commissaires sur de plus amples détails quant à l'activité du département, les personnes auditionnées apportent les précisions suivantes:

En ce qui concerne les démarches entreprises en vue d'obtenir des manifestations d'envergure en 2002, il s'agit du Tour de Romandie, du Dauphiné libéré, des championnats de Pétanque, de Badminton, du championnat d'Europe junior de plongeon et du championnat d'Europe de patinage artistique.

Service des sports

S'agissant des effectifs de ce service, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2001, il y a eu des transferts de postes, 6 départs, 2 départs à la retraite, 2 démissions, 11 nouveaux collaborateurs, et 10 étudiants employés de manière durant l'été pour être intégrés à l'équipe de réfection de terrains de football. Au sujet des capacités en matière de terrains de football, M. Hediger expose qu'il n'y a plus, en Ville de Genève, de possibilité d'installer de nouveaux terrains, sous réserve d'un troisième terrain au Bois de la Bâtie. A terme, le coût des palliatifs que constituent les terrains synthétiques ne sera plus supportable et des solutions devront être trouvées avec les autres communes genevoises pour qu'elles acceptent d'accueillir des clubs sur leurs terrains.

Répondant à la question d'un commissaire, M. Nopper précise que, suite aux problèmes de fuite rencontrés à la piscine des Pâquis, des mesures de contrôle ont été prises. Afin de ne pas fermer l'accès au public et aux enseignants, il a été décidé de prévoir les travaux pour la fin du mois de juin 2002.

En ce qui concerne les recettes générées par les piscines, on a enregistré en 2001 408 131 entrées représentant un total de recettes de 777 753 francs.

Enfin, le Service des sports s'occupera de la patinoire synthétique qui devrait être installée à Planète Charmilles. Elle fera l'objet d'une expérimentation en hiver. Durant l'été, la patinoire sera installée dans des locaux.

Service d'incendie et de secours

Au sujet des accidents de la circulation impliquant des véhicules du service, dont un commissaire s'étonne qu'ils aient presque doublé, le Cdt Légeret répond que le nombre d'interventions a doublé alors que les effectifs sont restés les mêmes. Il constate que le personnel n'a plus suffisamment de temps pour récupérer après une intervention. S'agissant de la responsabilité liée à ces accidents, il explique que les véhicules ont le droit de déroger aux règles de circulation, notamment en pouvant rouler à 15km/h de plus que la limite autorisée. La majorité des véhicules du SIS sont équipés de tachygraphes qui permettent de vérifier que la vitesse a été respectée.

Au sujet de l'Agenda 21, le Cdt Légeret expose que la firme américaine qui fournissait les mousses d'extinction a préféré en stopper la fabrication parce qu'elles contenaient du fluor. Une autre mousse ayant la même efficacité, mais ne contenant pas de fluor a été trouvée, et des discussions visant à faire pression sur le prix sont en cours.

S'agissant des anciens véhicules du SIS, tout ce qui pouvait être vendu l'a été, à l'exception de deux auto-échelles surbaissées pour lesquelles l'on cherche des acquéreurs à l'étranger. Au surplus, il a été décidé d'amortir désormais les véhicules sur seize ans plutôt que sur douze.

Enfin, le Cdt Légeret indique que les alertes à l'anthrax ont occasionné 180 sorties du service à Genève. Ces interventions ont été faites de manière discrète de façon à ne pas provoquer de panique dans la population.

Service d'assistance et de protection de la population

En ce qui concerne le transfert des ateliers à la ZIC, M. Hediger expose que les locaux occupés dans cette zone par la Ville de Genève devraient être libérés et donnés aux artisans, ce qui impliquerait un nouveau déménagement desdits ateliers. Il envisage de mettre le matériel dans le réservoir du Bois de la Bâtie et de délocaliser la caserne des Asters au Bois-des-frères. Une école de formation et les ateliers pourraient y être installés également.

M. Clerc donne des explications complémentaires sur les cours de droit humanitaire que suivent les collaborateurs du SAPP. Ce service essaie de faire quelque chose d'intelligent, d'humain et d'utile pour la population. Le SAPP est utile tous les jours, ce dont le public ne se rend pas toujours compte. A titre d'exemple, le SAPP a servi 300 repas dans les deux heures qui ont suivi l'explosion de la rue des Pâquis.

Service des agents de Ville et du domaine public

Un commissaire fait remarquer que la rubrique «Agenda 21» contient une remarque dont le sens lui échappe et qu'il conviendrait de ne rien mentionner plutôt que de décrédibiliser dans une certaine mesure le concept d'Agenda 21.

Comptes de fonctionnement

Page 3.4/08 : dédommagement de tiers

Il s'agit de remboursement, pertes, dégâts, notamment les remboursements pertes de salaires (en cas d'accident et de maladie), les dédommagements divers, les remboursements frais de téléphone, les dédommagements à la suite de dégâts.

Page 3.4/09: Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Il n'y a pas de quotas d'affichage à proprement parler. La Ville de Genève dispose de 50 000 francs.

Page 3.4/14

Un commissaire demande à quoi correspondent les ateliers. Il s'agit d'ateliers de menuiserie et de mécanique. On y fait de l'entretien, de la construction lors de manifestations.

Page 3.4/18

Une question est posée à propos de la buvette du Bois-des-frères. M. Hediger répond qu'il n'existe aucune convention avec cette buvette qui est gérée par l'Association des clubs de football.

Page 3.4/21

S'agissant du Guide Orange SPG, le Cdt Légeret répond que l'imprimeur mandaté a pris un retard de 6 mois.

Page 3.4/22

Une question est posée à propos de 9 100 000 francs donnés aux SIS par les communes.

L'Association des communes genevoises (ACG) continue à verser un montant qui a même été porté de 8 millions à plus de 9 millions, et ce quand bien même la convention existant à l'origine n'a pas été renouvelée. L'ACG et le SIS sont en discussion pour établir une nouvelle convention. Le montant versé est proche du coût estimé.

Pages jaunes

Page 6/20

Les deux clubs qui n'ont pas reçu la subvention budgétée ont soit cessé leurs activités, soit été dissous.

Répondant à la question d'un commissaire, M. Hediger explique que «Multisports» regroupe différentes associations et différents clubs non organisés en association. Elle réunit les présidents et entraîneurs pour coordonner une politique de développement du sport à Genève.

La ventilation des 97 000 francs versés à titre de subventions extraordinaires fait l'objet d'une annexe.

S'agissant des Bains des Pâquis, un commissaire relève qu'il n'y a pas de tickets de caisse et que cela entraîne un préjudice s'élevant à des dizaines de milliers de francs par an. Il demande si des mesures ont été prises.

M. Hediger répond que le service a envoyé des gens sur place, qui ont constaté qu'il y avait des tickets. De nouveaux contrôles seront effectués.

Page 6/21

A propos de l'«Allocation pour faciliter l'accès aux manifestations», M. Hediger explique qu'il s'agit d'une subvention accordée lorsqu'on demande aux organisateurs

de manifestations de laisser entrer librement les jeunes de moins de 16 ans, et que cela les place dans une situation financière difficile.

Annexes: courrier de M. Hediger du 6 juin 2002 et ses annexes

R 24 MAI 2002

INTERVENTIONS 2001

Genre de sinistre	Ville de Genève	Communes	Hors canton	Autoroute	Total 2001
Sauvetages de personnes	179	161		5	345
Transports sanitaires	1127	428	1	4	1560
Alarmes automatiques	681	430			1111
Sauvetage d'animaux	244	311			555
Dépannages d'ascenseurs	600	278			878
Déblaiements	42	66			108
Explosions	0	2			2
Fumées	405	256			661
Incendies	363	488		16	867
Inondations	441	374			815
Matières dangereuses	155	141		3	299
Odeurs	221	125			346
Prévention chutes de matériaux	173	101			274
Technique	10	10			20
Récupération « Anthrax »	100	72			172
Divers	285	156			441
Total général des interventions	5026	3397		28	8454
en %	59.4	40.2	0	0.4	100%

Moyenne journalière d'intervention: 23,16 interventions

Missions du Service des Agents de Ville et du Domaine Public

Les missions principales des Agents de Ville sont :

- surveillance des parcs, des abords des écoles, du domaine public en général
- mise en place et surveillance des marchés (29 marchés par semaine)
- travail d'îlotage impliquant des contacts réguliers avec les maisons de quartiers, les clubs d'aînés, les parents d'élèves, les associations de commerçants
- activités relatives au stationnement des véhicules à moteur et circulation des cycles, toutes ces activités étant énumérées dans le règlement sur les Agents de Sécurité Municipaux (cote F 1 05.37).

Quant aux activités de la section *domaine public*, elles consistent principalement à :

- examiner les demandes de permission et les délivrer (940 permissions de chantiers et fouilles, 720 permissions de terrasses, 1000 permissions d'empiétements divers, environ, par année).
- examiner les demandes relatives à des manifestations et délivrer des permissions (environ 750 par année) et vérifier la mise en place des installations nécessaires auxdites manifestations, par exemple, champs de foires, cirques, etc.,
- participer aux séances relatives aux grandes manifestations (Fêtes de Genève/Fête de la Musique, etc.)

Genève, le 5 juin 2002

Détails des effectifs ADV-DP et définition du programme Urbanus

Détail des effectifs

Au 1er janvier 2001, le Service disposait de 125 postes votés (107 occupés)

Précisons que le recrutement des Agents suivant les cours ASM s'organise avec la gendarmerie. Cela prend du temps.

Au 31 décembre 2001, nous avions 122 postes occupés (86 en uniformes et 36 administratifs).

Urbanus

Urbanus = programme informatique de gestion du domaine public permettant aussi bien d'instruire les dossiers, de traiter la partie documentaire (édition des permissions, contrats divers), de générer les factures et le traitement des débiteurs que de traiter la partie cadastrale (géomatique).

36503 400280 - SOCIETES SPORTIVES

50147 - Subv. extraordinaires aux sociétés sportives

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2001			**97'000**
15.01	Servette Star Onex-Volleyball Club	6'000	**91'000**
15.01	Ski de Fond St.-Cergue - La Givrine - La Cure	5'000	**86'000**
07.02	Club Nautique de Versoix	4'000	**82'000**
07.02	Association Genevoise de Cynologie	500	**81'500**
13.03	Groupe sportif féminin MAZZA	4'000	**77'500**
13.03	Association Patrimoine du Léman	6'000	**71'500**
19.04	Genève-Elite Volleyball	12'000	**59'500**
15.05	Société Internationale de Sauvetage du Léman	2'000	**57'500**
23.05	Association des amis du Salève	1'500	**56'000**
11.05	Ass. sportive du Bois-des Frères et Libellules	250	**55'750**
11.05	Ass. des Centres sportifs du Bout-du-Monde et	4'600	**51'150**
11.05	Association des Clubs sportifs de Varembé	2'000	**49'150**
11.05	Association sportive du Bois-de-la-Bâtie	250	**48'900**
11.05	Ass. des sociétés sportives des Eaux-Vives	2'500	**46'400**
29.05	FSG Corps de Police	500	**45'900**
27.06	Clinique générale Beaulieu	8'000	**37'900**
18.07	Rugby Club Genève	1'200	**36'700**
14.09	Ski Club Satus Genève	4'000	**32'700**
18.09	Saint-Jean Basket	10'000	**22'700**
25.09	Velo-Club Lancy	4'000	**18'700**
01.10	Handball Club Star Eaux-Vives	1'500	**17'200**
24.10	Société genevoise des Amis du Chien	1'000	**16'200**
06.10	Tournois Interservices M. Christin(quilles)	1'200	**15'000**
05.12	Association Genevoise des Sports	15'000	**0**

Publicité de Varembé

Des indications qui nous ont été fournies, il ressort que l'Association des Clubs de Varembé gère la publicité du Stade, qui varie d'année en année.

Du 31/8/1999 au 7/11/2000
les contrats représentaient 164 mètres linéaires,
soit 65 panneaux, représentant un total de Fr. 35.400.-.

Du 7/11/2000 au 28/8/2001
les contrats représentaient 78 mètres linéaires,
soit 28 panneaux, représentant un total de Fr. 19.600.-.

Du 28/8/2001 au 13/5/2002
les contrats représentaient 46 mètres linéaires,
soit un total de Fr. 10.200.-.

Ladite Association conserve Fr. 25.- par mètre linéaire et verse le reste aux divers clubs de Varembé.

Genève, le 5 juin 2002

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L' ENVIRONNEMENT

Rapporteur: M. Jacques François.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. André Kaplun, a examiné le mardi 21 mai 2002 les comptes du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement en présence de M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département.

Les notes de séance ont été rédigées par Mme Gisèle Spescha que le rapporteur tient à remercier chaleureusement.

2. Rapport de gestion du Conseil administratif

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement rassemble par définition des différentes activités relativement disparates. Il est intéressant dès lors de donner en préambule quelques chiffres pour situer le niveau de différentes activités.

	Budget 2001	Comptes 2001	Comptes 2000
Ensemble du département			
Charges	203 997 854.00	207 021 945.22	17 966 612.04
Revenus	13 840 108.00	15 406 617.64	9 544 375,72
Délégation à la petite enfance			
Charges	41 782 307.00	42 536 184.12	37 395 170.46
Revenus	---	228 753.20	689 690.35
Ecoles + Inst enfance			
Charges	70 522 884.00	70 859 455.75	65 797 090.97
Revenus	5 604 111.00	5 231 673.19	1 195 225.23
Espaces verts et environnement			
Charges	27 056 634.00	26 991 987.80	26 248 547.57
Revenus	1 554 238.00	1 547 860.09	919 437.93
Etat civil			
Charges	2 271 000.00	2 372 301.70	2 179 384.20
Revenus	930 100.00	874 051.94	882 903.10
Pompes funèbres et cimetières			
Charges	16 304 003.00	16 240 756.70	14 939 292.10
Revenus	4 948 800.00	5 341 293.70	4 737 667.10

Service social			
Charges	31 526 616.00	32 371 675 65	31 096 769.31
Revenus	509 359.00	1 146 635.82	894 893.86
Délégation à la jeunesse			
Charges	12 491 501.00	13 676 681.17	
Revenus	280 000.00	1 016 361.30	

Le rapport du Conseil administratif met l'accent sur les points suivants en ce qui concerne les objectifs politiques du département:

- développement des liens entre toutes les couches sociales et développement de la démocratie locale solidaire et responsable
- service public plus étendu, à un prix équitable pour les familles
- projet d'extension du service public qui sera présenté à la fin 2002 au Conseil municipal
- action de la délégation à la jeunesse pour favoriser la cohésion sociale
- esprit d'innovation du service des espaces verts et de l'environnement

Quelques éléments du rapport de gestion concernant différents services

Service social

Les prestations et les allocations sociales mensuels versées aux personnes ou aux familles dont le revenu est inférieur au barème défini dans le règlement ont augmenté de 76%. Quant aux allocations ponctuelles, elles ont augmenté de130%. Désormais, une attention est portée sur les aides ponctuelles plus conséquentes ou à des soutiens durant des périodes définies afin d'aider des personnes se trouvant momentanément dans une situation difficile.

On a ainsi constaté que l'évolution des besoins socio-sanitaires observée ces dernières années s'est accentuée. Parmi ces tendances, on note l'accroissement des problèmes sociaux et financiers des familles, notamment des mères élevant seules leurs enfants, l'isolement croissant des aînés ainsi que l'augmentation des personnes présentant des troubles psychiques.

Service des écoles et institutions pour la jeunesse

1. Le nombre de repas servis par les restaurants scolaires ne cesse d'augmenter pour atteindre plus de 420 000, ceci n'est pas sans poser de sérieux problèmes de places, d'accueil et d'encadrement dans de nombreux lieux. En moyenne 2800 enfants sont accueillis chaque jour soit 23,2% des enfants scolarisés dans les degrés enfantins et primaires. Cela confirme l'évolution de l'organisation familiale avec l'augmentation du travail à l'extérieur des femmes.

2. Pour la première fois en 2001, un budget participatif a été mis à disposition d'une école, l'école de l'Europe. Une commission réunissant des représentants des enfants, des enseignants, du parascolaire et des associations de quartier a décidé des divers aménagements à réaliser dans l'école. La somme alloué est de

50 000 francs environ. On trouvera plus loin dans ce rapport, en réponse à une question, la ventilation des aménagements réalisés.

Délégation à la petite enfance

La Délégation à la petite enfance constitue un soutien aux Institutions de la petite enfance. Elle supervise 49 institutions. De nombreux projets (partenariats, reprises d'institutions privées, créations de nouvelles institutions) sont actuellement à l'étude pour satisfaire dans un avenir proche des besoins en nette augmentation.

Délégation à la jeunesse

La délégation à la jeunesse a pour tâche d'évaluer les besoins des jeunes, de proposer des actions et des interventions pour répondre à leurs attentes. Pour cela, la délégation dispose de 3,8 postes occupés par 7 travailleurs sociaux hors murs à temps partiel. Pour ses activités, le service a utilisé un crédit de 1 240 000 francs voté par le Conseil municipal. La ventilation de l'utilisation de ce crédit est indiquée plus loin dans ce rapport en réponse à une question.

3. Examens du rapport de gestion par la commission: questions à M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département

Page 3.5/02
Question: Quelles sont les activités rassemblées sous «coopération au développement et aide humanitaire»?

Réponse: 950 000 francs ont été attribués à la Fédération en 2001. Cependant, les sommes sont en augmentation puisque, en 2002, 1 2000 000 francs ont été attribués à la Fédération, une enveloppe de 250 000 francs est destinée à l'aide en cas de catastrophe et 300 000 francs sont utilisés pour des projets du Conseil administratif. La délégation à la coopération privilégie le bassin méditerranéen avec des projets en Palestine, à Jérusalem (Jardin de paix), une école à Bethléem, à Gaza. Mais des projets en Amérique du Sud sont également pris en compte, une crèche à Rio par exemple. A Botafogo (quartier de Rio) une école est financée par la Fédération qui forme des jeunes âgés entre 15 et 25 ans dans les métiers de l'hôtellerie. Jusqu'à maintenant, cette école a formé plus de 2000 jeunes, qui ont tous trouvé un emploi.

Page 3.5/03
Q: Pourquoi le CASS de Saint-Jean recherche-t-il des locaux?

R: Le CASS de Saint-Jean participe au projet pilote d'action communautaire. Pour cela, il faut des locaux. A Saint-Jean, l'accueil est excellent et cela servira de modèle.

Q: Que sont les «espaces aînés»?

R: Il s'agit d'une nouvelle appellation. Il s'agit bien de clubs d'aînés, mais les espaces et les activités ne sont pas tout à fait les mêmes.

Page 3.5/04

Q: Quelles sont les explications à l'augmentation de 76% des allocations sociales?

R: La précarisation d'une grande partie de la société augmente. D'autre part, l'information sur les droits des personnes a été considérablement accrue.

Q: Pourquoi le budget des prestations sociales est-il dépassé, année après année?

R: Il s'agit d'allocations personnalisées. La prévision est difficile.

Q: Pourquoi une augmentation de 19% des factures impayées dans les restaurants scolaires?

R: Il y a depuis quelques temps une explosion de la demande dans les restaurants scolaires. Comme il y a plus d'enfants, il y a également plus de factures impayées. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour expliquer cette explosion: augmentation du nombre de femmes qui travaillent, l'amélioration des repas et du cadre des restaurants. En ce qui concerne le non payement, ce sont souvent les familles aisées qui ne payent pas. Les contrôles sont actuellement augmentés.

Q: Le bénévolat est-il toujours encouragé pour le fonctionnement des restaurants scolaires?

R: Oui! Pas question de municipalisation!

Page 3.5/05

Q: Quel est le taux d'occupation de la Nouvelle Roseraie?

R: Le taux d'occupation de cette maison de vacances s'est élevé pour la période novembre 2000 à novembre 2001 à 77%. La Nouvelle Roseraie et Florimont doivent revenir à la Ville et à l'Association des communes afin de pouvoir les ouvrir toute l'année.

Q: La permanence chômage n'est-elle pas un doublon par rapport à l'action de l'Etat? Quel est son coût?

R: Les prestations de cette permanence chômage sont complémentaires à celles proposées par l'Etat. Dans ce sens, elle propose des prestations spécifiques supplémentaires:

- Une aide aux consultants sur les différentes démarches à entreprendre en matière d'emploi, axée sur une action sociale globale, en collaboration avec les assistants sociaux du SSVG.
- Une formation et des conseils personnalisés en matière d'emploi, à l'attention notamment des assistants sociaux.
- Une action collective de proximité par le développement de projets en collaboration avec les associations actives en la matière, telles que l'association de défenses des chômeurs, Marges, etc.
- Carouge, Thônex, Chêne-Bourg, Lancy et Meyrin possèdent des prestations similaires.
- Coût de la permanence: essentiellement le salaire du collaborateur social engagé à 80%.
- Les frais de fonctionnement sont compris dans l'infrastructure du CASS des Eaux-Vives.

Page 3.5/08

Q: Quel est la ventilation du budget participatif?

R: Seule l'école de l'Europe a bénéficié d'un budget participatif. La ventilation des dépenses financées dans ce cadre sont les suivantes:

Modification bancs du préau	19' 041.-
Lits pliables pour sieste (parascolaire)	1 176.-
Alèses pour lits pliants	1 147.-
Peinture terrain de foot	770.-
Sol sportif salle polyvalente	15 490.-
Jeu du petit train	17 679.-
Frais de coordination et animation séances	2 900.-
Total	**58 203.-**

Page 3.5/10

Q: En ce qui concerne la sécurité du chemin des écoliers, il est étonnant de lire que «le service n'a pas les moyens de répondre à ces demandes qui nécessiteraient une augmentation importante du budget» Qu'en est-il de la sécurité?

R: Il faut que le Conseil municipal accepte de voter des crédits supplémentaires.

Page 3.5/13

Q: L'objectif N° 5 (Festival des arbres de Noël) a généré 2000 heures supplémentaires. Comment ces heures sont-elles compensées?

R: Dans la plupart des cas, les employées prennent ces heures en jours de congé.

Q: La mise en sécurité des pièces d'eau (objectif N° 6) est une bonne chose, mais en ce qui concerne le bassin du MHN la sécurité n'est pas assurée.

R: Le nécessaire va être fait.

Q: Qu'est ce qu'un «jardin en mouvement» (objectif N° 7) créé sur la couverture des voies CFF?

R: Dans le cadre du crédit voté par le Conseil municipal pour l'aménagement des couvertures des voies CFF, il a été décidé de créer un jardin en mouvement dans la dernière partie située entre le pont de l'avenue d'Aïre et le pont de la rue Gallatin. Cet aménagement contemporain fait une large place aux plantes et arbustes indigènes ce qui augmente considérablement l'attrait saisonnier de ce jardin. Des plantes finissent leur cycle de végétation, d'autres plantes prennent le relais, ce qui explique de phénomène de «jardin en mouvement».

Q: Quel est le coût de l'objectif N° 9 (Entretien des espaces verts)?

R: La restauration du cheminement central et de la cour en pesettes situés tout autour du Musée de l'Ariana a occasionné une dépense de 26 500 francs. La fourniture et la mise en place de 60 m^3 de gravier en pesettes jaunes a permis de restaurer les circulations et la cour qui agrémente ce bâtiment.
L'amélioration de l'installation de filtrage de la pataugeoire des Franchises a occasionné une dépense de 12 000 francs. Ces travaux ont permis de rénover cette installation, élément très important quant au maintient d'une qualité de l'eau indispensable.
L'exécution d'une dalle en béton armé pour permettre le stockage du matériel de l'équipe de plantation au dépôt de la SIP à Châtelaine, a occasionné une dépense de 11 000 francs. Ce montant a permis d'effectuer le réglage du dépôt de 500 m^2 et la création d'une dalle de 50 m^2.

Page 3.5/14
Q: A quelle date est prévu le regroupement des établissements horticoles aux Bornaches?

R: En 2005.

Q: Qu'en est il des arbres malades?

R: Le chancre coloré du platane a atteint trois arbres à la place des Alpes qui doivent être remplacés. Cette maladie s'étend au nord de l'Europe en raison du réchauffement climatique.

Page 3.5/15
Q: Les contrats de culture vont-ils se poursuivre?

R: Il est probable qu'un terme sera mis à ce type de contrats.

Page 3.5/19
Q: Le magistrat est-il favorable à l'augmentation du nombre d'enfants par personne dans les structures d'accueil?

R: Les normes fixées à 10.5 enfants par personne sont fixées par le Canton.

Q: A-t-on trouvé des locaux pour le siège de la Délégation à la petite enfance?

R: 600 m^2 ont été trouvés à l'avenue Dumas à un prix très favorable.

Q: Quel est l'usage du crédit extraordinaire de 1 240 000 francs?

R: La réponse à cette question se trouve dans un rapport de 60 pages environ.
Le crédit en question permet de payer les salaires des travailleurs sociaux hors murs et de financer les actions entreprises en faveur des jeunes.
Les enveloppes suivantes ont été réservées:

600 000 francs, pour les salaires;
200 000 francs, pour les actions et animations des parcs et places;
440 000 francs, pour divers projets jeunesse.

Q: Quelles ont été les activités de la Délégation à la jeunesse dans le cadre de la fête de la musique et de la Cité des métiers?

R: A la Cité des métiers, le stand de la Délégation a eu un énorme succès. La délégation à la jeunesse a mis sur pied un espace ludique où sport, musique et arts du graffiti étaient présents. Seul espace de détente au sein d'une halle destinée à la formation professionnelle, ce stand a été fort fréquenté à la grande satisfaction de tous les organisateurs de la manifestation.

Page 3.5/30
Q: Sous la rubrique «Honoraires d'artistes» on constate un dépassement de 140 143 francs sur un crédit de 250 277 francs, soit 54%. Qu'en est-il?

R: En préambule, il convient de préciser que le montant de 250 277 francs ne concerne pas les honoraires (rubrique 31839) mais l'ensemble du groupe de comptes 318 intitulé «honoraires et prestations diverses». Par ailleurs, le budget réel s'élève en fait à 257 779 francs. Et ce total du groupe 318 se décompose en 12 rubriques comptables.
En ce qui concerne plus particulièrement les honoraire (rubrique 31839), le Conseil municipal a voté une somme de 4381 francs. Les principaux dépassements se justifient par une série d'honoraires non budgétés, qui ont fait l'objet de décisions du Conseil administratif ou du Maire.
Il s'agit d'abord d'honoraires d'artistes pour la revalorisation de l'esthétique florale des massifs du quai Wilson, du monument national et de l'horloge fleurie, pour un montant total de 37 800 francs.

Le deuxième objet concerne les honoraires liés aux Fêtes de Genève 2001 (manutention de bateaux, photographies et relevés d'architecte), pour un montant de 26 100 francs.
Le troisième objet concerne le Festival des arbres de Noël pour un montant de 52 200 francs.
Le solde se compose de différents honoraires liés au chantier de réfection des cheminements du Bois-des-Frères ainsi qu'au transports d'arbres liés à la plantation de l'hiver précédent.
Signalons finalement une nouvelle rubrique (modification du plan comptable en cours d'exercice) intitulé «enlèvement des résidus (31856)» pour un montant total de 26 668 francs.

Examen des comptes

Page 6/23
Q: Dépassement de 50 000 francs sur la ligne «Subventions pour les courses scolaires, aide aux parents». Pourquoi?

R: Le montant a été sous-estimé dans la motion.

Page 6/24
Q: Pourquoi 100 000 francs de dépassement par rapport au budget sur la ligne «buanderie»?

R: Le linge traité augmente, mais cette institution privatisée par M. Rossetti, n'est pas rentable.

Page 6/25
Q: quelle est la raison de la différence sur la ligne «Noctambus»?

R: Le calcul de la participation de la ville de Genève aux prestations des Noctambus est effectué par la commission de cette association, au prorata des lignes à disposition et de la participation des autres communes. Cette somme varie donc chaque année, mais est inscrite au budget en fonction des prévisions effectuées l'année précédente.

Page 6/28
Q: Qui a bénéficié de la baisse du prix de l'heure de location des salles de gymnastique?

R: Il s'agit de subventions relatives à des prestations en nature, les salles de gymnastique étant mise à disposition gratuitement en faveur des sociétés sportives qui assurent la formation sportive des juniors.

D'autre part, les salles de gymnastique devraient être ouvertes le vendredi soir et le samedi soir pour permettre des activités aux jeunes. Le problème de surveillance pourrait être résolus au moyen d'équipes volantes. Le coût de ces ouvertures devrait être mi en relation avec la diminution des coûts sociaux.

4. Analyse du rapport du contrôle financier pour 2001

Rapport d'activité

La commission des finances a examiné le rapport d'activité du Contrôle financier de façon très approfondie.

Il est relevé l'excellent travail du service, indispensable aide au fonctionnement de l'administration.

Il est bon de rappeler que le Contrôle financier établit préalablement des rapports par service qui sont portés à connaissance des responsables avec lesquels des réunions sont organisées, dans le but de collaborer au mieux et de manière constructive avec l'ensemble des responsables de l'administration municipale.

La mission du Contrôle financier est définie sur la base de l'article 73 de la LAC, de son règlement d'application à l'article 56 et du règlement du Contrôle financier.

Concernant l'audit interne, la mission du Contrôle financier est de s'assurer que les procédures mises en place dans les services sont conformes à la LAC et aux directives de gestion administratives et garantissent la protection du patrimoine de la Ville de Genève.

L'analyse est faite sur la base des processus administratifs et comptables. Le Contrôle financier vérifie que les processus sont appliqués par le personnel de la Ville et les tiers.

S'il constate que le processus n'est pas correct, il essaie d'apporter toutes les améliorations nécessaires.

Le Contrôle financier vérifie également que certains processus sont effectivement mis en place et fonctionnent.

Après ces vérifications, il établit un rapport qu'il remet au conseiller administratif chargé du département concerné, au conseiller administratif délégué aux finances, au directeur du département concerné, au directeur de la division concerné, au chef de service concerné, au chef du service de la comptabilité générale et du budget.

La deuxième mission du Contrôle financier consiste à effectuer une révision externe. Le Contrôle financier fonctionne comme une fiduciaire. Il effectue une révision des comptes annuels et vérifie qu'ils sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires.

Il vérifie également que:
- les postes du bilan sont exacts;
- les mouvements sur les comptes de la Ville sont justifiés;
- les postes du bilan sont bien évalués;
- les comptes présentés à la commission des finances sont exacts.

Le Contrôle financier peut également se voir confier des missions particulières ou des mandats spéciaux. Un magistrat peut par exemple lui demander d'effectuer une vérification dans son propre département. Il agit dans un but préventif.

Il donne également des directives aux comptables. Il joue les garde-fou pour éviter des problèmes éventuels.

Rapport de l'organe de révision

M. André Lévrier explique à la commission que la comptabilité et les comptes sont conforme à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative, avec les réserves suivantes :

- centimes additionnels (227 379 236,10 francs);
- provisions débiteurs centimes additionnels (52 539 000,00 francs).

A une question d'un commissaire, rappelant que les recettes fiscales 2001 sont une estimation du Département cantonal des finances qui à conseiller aux communes de provisionner 2% des recettes d'impôts afin de prévenir une baisse des recettes, M. A. Lévrier répond qu'il est prévu de prélever ces montants éventuels sur la provision de 30% pour pertes sur débiteurs douteux.

L'Etat recommande la constitution d'une provision à concurrence de 30% du montant brut des débiteurs. La provision pour pertes sur débiteurs centimes additionnels devrait s'élever à 68 214 000 francs. Il manque encore 15 mios de francs, qui pourront être provisionnés l'année prochaine.

La solvabilité des débiteurs centimes additionnels n'a pu être vérifiée pour des raisons de secret fiscal.

En ce qui concerne les actions nominatives de la Banque cantonale de Genève figurant au bilan pour une valeur d'acquisition de 149 458 500 francs, elles ont été comparées à la valeur des fonds propres selon les comptes annuels 2001 de la banque et à leur valeur boursière indicative aux 31 décembre 2001 et 7 mai 2002.

Cette calculation montre une surévaluation des actions nominatives de 41 302 877,00 francs, au 31 décembre 2001 et de 65 495 127,00 francs au 7 mai 2002.

En ce qui concerne les actions au porteur de la BCGe, elles ont été évaluées au cours boursier du 31 décembre 2001, à savoir 22 532 310 francs. Il y a une provision de 9 mios sur ces actions.

Au 7 mai 2002 ces actions avaient encore perdu 2 209 050 francs.

Annexe: réponses du Contrôle financier aux questions de la commission des finances.

14 AOUT 20

Ville de Genève

Contrôle financier

Direction

Genève, le 13 août 2002/AL/ma-170

Madame Hélène ECUYER
Présidente de la Commission des
finances du Conseil municipal
Palais Eynard

Concerne : Rapport d'attestation des comptes du Contrôle financier relatif à la révision des comptes de l'exercice 2001 de la Ville de Genève

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

En préambule, nous voulons vous remercier de l'accueil que la Commission des finances a réservé au rapport d'attestation des comptes du Contrôle financier, relatif à la révision des comptes de l'exercice 2001 de la Ville de Genève, et de l'intérêt qu'elle a porté à son contenu.

Par la présente, nous vous communiquons les réponses aux questions posées par les commissaires. Pour la clarté de ce qui va suivre, nous référons chaque réponse en rappelant brièvement la nature de la question et le nom de son auteur.

1. Question : en page 6/69 du rapport de gestion du Conseil administratif figurent au point 7 les mouvements des provisions pour acquisitions de collections et de livres en 2001; ce tableau comprend une provision de Fr. 2'382.07 en faveur du musée du Service d'incendie et de secours : quel est le mouvement de ce compte et quelle est la date de création de cette provision ?

Auteur de la question : Monsieur Robert Pattaroni

Réponse du Contrôle financier

De l'entretien téléphonique que nous avons eu avec la Direction du service, il ressortit que le musée des sapeurs pompiers de la Ville de Genève "apparaît" en 1963, à l'occasion de l'acquisition d'une pompe hippomobile à balancier. Dès 1964, la Ville de Genève dotait ce musée d'un crédit d'acquisition de Fr. 500.--; ce crédit passait à Fr. 1'000.-- dès 1973 et à Fr. 5'000.-- dès 1980. Depuis 1993, il s'élève à Fr. 4'000.--.

L'attribution de l'exercice, augmentée du solde disponible en fin de l'exercice précédent, constitue le montant disponible pour l'exercice en cours. Après déduction des acquisitions, le solde disponible est reporté sur l'exercice suivant (Fr. 2'382.07 au 31 décembre 2001).

"Le 21 décembre 1979, Monsieur Roger Dafflon, Maire de la Ville de Genève, en présence de nombreux invités, présidait la cérémonie d'inauguration du Musée des sapeurs-pompiers". Ainsi s'exprime la publication du SIS "Du 4000 au 118 – Service du feu de la Ville de Genève – 1840-1990".

./.

2. Question : en page 2 du rapport d'attestation des comptes 2001, au paragraphe "Prêts et participations permanentes", figure le prêt à la Fondation des parkings de Fr. 3'000'000.00 diminué d'un amortissement de Fr. 932'485.02 : que concerne ce prêt ?

Auteur de la question : Monsieur Robert Pattaroni

Réponse du Contrôle financier

Le 20 juin 1989, le Conseil municipal accepte la proposition du Conseil administratif (No 142) octroyant un crédit de Fr. 3'000'000.-- représentant la participation de la Ville de Genève aux fonds propres de la Fondation de droit privé du parking du Prieuré.

Le 20 novembre 1990, le Conseil municipal accepte, en discussion immédiate, une proposition du Conseil administratif demandant la modification de l'arrêté du 20 juin 1989 (dissolution de la Fondation et reprise de ses actifs et passifs par la Fondation des parkings), en raison des charges fiscales importantes, induites par le refus de l'Etat d'accorder une exonération fiscale à la Fondation du Prieuré.

En conséquence de ce qui précède, une convention entre la Ville de Genève, la Banque cantonale de Genève et la Fondation des parking a été signée en 1992. Cette convention a eu pour but, notamment, de régulariser les conséquences liées à la dissolution de la Fondation du parking du Prieuré et la conversion de la participation de la Ville de Genève aux fonds propres de la Fondation du parking du Prieuré, de Fr. 3'000'000.--, en un "Prêt de la Ville de Genève" consenti à la Fondation des parkings.

Conformément à la décision du Conseil municipal du 20 juin 1989, les amortissements enregistrés à ce jour s'élèvent à Fr. 982'485.92 (de 1990 à 1999). Compte tenu de la bonne situation financière de la Fondation des parkings, il a été décidé de ne plus procéder à l'amortissement de ce prêt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

André Lévrier

Directeur

cc : Conseil administratif

5. Considérations et appréciations de la commission des finances.

Parti libéral

Certes, les comptes sont satisfaisants parce qu'on enregistre un boni. Mais s'il y a boni, c'est à cause des recettes. Pour le parti libéral, le budget 2001 était déjà trop élevé, ce qu'il déplore. Il est relevé également que les rentrées fiscales effectives ne sont pas celles proposées. En outre on voit qu'il y a une possibilité de réduire la fiscalité. Si on avait suivi la baisse de deux centimes proposée au moment du vote du budget, on aurait pu dégager un boni quand même.

On constate que si on se tient au budget 2001, on aurait des comptes avec un déficit de 20 mios.

Le groupe libéral est préoccupé par rapport à l'équilibre entre bénéficiaires nets et contribuables nets; à savoir ceux qui contribuent plus qu'ils ne bénéficient et ceux qui bénéficient plus qu'ils ne contribuent. Un équilibre doit être maintenu pour le bien des recettes de la Ville de Genève.

Le groupe maintient l'idée que la baisse de la fiscalité et la réduction de la dette peuvent être réalisées en même temps.

Parti radical

Il est rappelé que le parti radical a voté contre ce budget. Certes les comptes de la Ville sont bien tenus. Mais le groupe reste contre l'exécution de ce budget. Il est confirmé par le parti radical que un centime additionnel en moins représente beaucoup pour certains.

On constate à nouveau que la Ville de Genève ne parvient à réaliser les investissements prévus au budget. De plus, malgré la crise du logement, la Ville de Genève n'a pas mis un seul logement supplémentaire sur le marché.

Quant au nouveau contrôle financier de la Ville, il est extrêmement décevant en termes d'apport aux conseillers municipaux.

Il y a lieu de s'interroger sur son rôle. On assiste à un amoindrissement de la capacité de contrôle du Conseil municipal. Personne n'a ni le temps, ni les compétences pour effectuer le travail de l'équipe précédente.

Alliance de gauche SolidaritéS Indépendants

Le groupe salue le boni et votera les comptes qu'ils trouvent satisfaisant.

Un point faible cependant, le niveau des investissements réalisés qui est trop faible; une amélioration est demandée pour les années suivantes. Il est précisé que le groupe ne souhaite pas de baisse des centimes additionnels, car elle pénaliserait les

petits revenus. En effet, depuis 15 ans la distribution des revenus a changé au bénéfice des catégories les plus favorisées de la population.

Les Verts

Le parti constate que les charges ont été bien maîtrisées, notamment les groupes 30, personnel, les groupes 31, biens, services et marchandises, et les pertes sur débiteurs. Il est vrai que les recettes fiscales ont dépassé les espérances, mais c'est la réalité économique. Le groupe défend ces comptes parce qu'ils reflètent la volonté politique des partis de l'Alternative de maintenir les prestations de la Ville, voir de les développer lorsque cela est nécessaire, notamment dans les crèches. Concernant les investissements il est constaté que le Conseil municipal est assailli de propositions, mais que celui-ci à de la peine à les étudier et à les voter en séance plénière, pour des raisons variables. Les Verts voteront les comptes 2001.

Parti démocrate-chrétien

Le parti constate que la réduction de la dette n'est pas sensationnelle. Cette réduction est inférieure au supplément de recettes. Dans ces conditions il était facile de tenir le budget 2001, car il a été considérablement augmenté par rapport à l'année précédente.

En conséquence le groupe s'abstiendra sur ces comptes, considérant que l'on n'a pas atteint une réduction pour le moins égale au surplus, de la dette.

Parti socialiste

Il faut relever que les comptes reflètent l'activité voulue par le vote du budget. Un boni exceptionnel, conséquence des recettes fiscales, mais des dépenses tenues et conforme au vote du budget.

Le surplus de charge est occasionné par le doublement de la comptabilisation du compte pertes sur débiteurs, rendu possible par le boni exceptionnel; autrement les charges auraient été inférieures au budget de près de 9 mios.

Le groupe socialiste réaffirme que pour la priorité est la réduction de la dette et qu'il n'acceptera aucune réduction des centimes additionnels. Une baisse du centime favoriserait les contribuables aisés et serait ridicule pour les plus défavorisés.

Elle serait donc injuste socialement et réduirais d'autant la capacité de la Ville de Genève de réduire la dette de manière significative, car on ne peut accélérer le remboursement de la dette et réduire la charge fiscale simultanément, si l'on veut être crédible.

6. Vote des arrêtés

Arrêté I

Accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 S) et 6 abstentions (2 DC, 3 L, 1R).

Arrêté II

Accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 S) et 6 abstentions (2 DC, 3 L, 1R).

La proposition PR-192 est acceptée.

ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 71'293'693.84 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRETE II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al.2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre 3 du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2001 est approuvé pour les montants suivants :

charges	Fr.	1'001'071'877.72
sous déduction des imputations internes de	Fr.	100'113'089.63
soit un total des charges nettes de	Fr.	900'958'788.09
revenus	Fr.	1'060'268'946.60
sous déduction des imputations internes de	Fr.	100'113'089.63
soit un total des revenus nets de	Fr.	960'155'856.97
Excédent de revenus	Fr.	**59'197'068.88**

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2001 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

■ dépenses		Fr.	65'776'980.32
■ recettes		Fr.	9'055'384.78
■ investissements nets		Fr.	56'721'595.54

b) patrimoine financier

■ dépenses		Fr.	6'618'451.57
■ recettes		Fr.	0.00
■ investissements nets		Fr.	6'618'451.57

c) total

■ dépenses		Fr.	72'395'431.89
■ recettes		Fr.	9'055'384.78
■ investissements nets		Fr.	63'340'047.11

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

■ investissements nets		Fr.	56'721'595.54
■ amortissements		Fr.	60'217'633.44
■ amortissements complémentaires	+	Fr.	57'000'000.00
■ excédent de revenus de fonctionnement	+	Fr.	59'197'068.88
■ autofinancement		Fr.	176'414'702.32
■ excédent de financement		Fr.	119'693'106.78

b) patrimoine financier

■ investissements nets		Fr.	6'618'451.57
■ amortissements (autofinancement)		Fr.	271'877.12
■ insuffisance de financement		Fr.	6'346'574.45

c) total

■ investissements nets		Fr.	63'340'047.11
■ amortissements		Fr.	60'489'510.56
■ amortissements complémentaires	+	Fr.	57'000'000.00
■ excédent de revenus de fonctionnnement	+	Fr.	59'197'068.88
■ autofinancement		Fr.	176'686'579.44
■ excédent de financement		Fr.	113'346'532.33

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune , soit 59'197'068.88 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2001 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 2'288'318'684.40